

APERÇU

	TAX / TAX Easy					CORPORATE Impôt pers. moral.
	Complète	Banq./Ass.	Fiduciaire	Basic K	Basic	
Impôts revenu et fortune						
Impôts revenu + fortune	■	■	■	■	■	
Impôts revenu + fortune fiduciaire	■		■			
Impôts revenu + fortune pour période inf	■		■			
Brut / net du canton	■	■	■	■		
Brut / net + impôt	■					
Planification fiscale avec annuité	■	■				
Impôt revenu + info	■	■	■	■	■	
Gross-up pour le salaire net	■	■	■	■		
Commune plus avantageuses/chères du ct	■	■	■	■		
Commune plus avantageuses/chères de CH	■	■	■	■		
Revenu avec progressivité	■	■	■	■		
Investissement navire	■	■	■	■		
Pilier 2, 3a, 3b, sans prime unique						
Promotion	■	■				
Revenu + Pilier 3a	■	■				
Pilier 3a, accumulation capitaux banque	■	■				
Pilier 3a, accumulation capitaux assurance	■	■				
Pilier 2 et 3a, paiement du capital	■	■	■	■		
Cash-flow Pilier 3a, assurances	■	■				
Cash-flow Pilier 3a, banques	■	■				
Cash-flow Pilier 3b, assurances	■	■				
Pilier 2 et 3a, toute la Suisse	■	■	■	■		
Prime unique						
Valeurs en papier et prime unique	■	■				
Prime unique et nantissement	■	■				
Cash-flow Prime unique assurances	■	■				
Valeurs en papier/livret d'épargne						
Comparaison Pilier 3a banque / livret d'épargne	■	■				
Comparaison Pilier 3a assur. / livret d'épargne	■	■				
Cash-flow Investissement valeurs en papier	■	■				
Cash-flow Dépot annuel livret d'épargne	■	■				
Logement en propriété						
Financement logement en propriété	■	■				
Comparaison Location et propriété	■	■				
Comparaison Hypo/Investissement	■	■	■	■		
Amortissements						
Assurance: Indirect 3a / direct	■	■				
Assurance: Indirect 3b / direct	■	■				
Assurance: Indirect 3a / Indirect 3b	■	■				
Assurance: Indirect 3a +3b / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a + direct / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a + 3b (Ass.) / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a (Ass.) + direct / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a + 3a (Ass.) / direct	■	■				
Banques: Indirect 3a / direct annuité	■	■				
Impôts à la source						
Impôts à la source pour le revenu	■	■	■	■		
Impôts à la source pour le capital	■	■	■	■		
Gross-up pour l'impôt à la source du revenu	■	■	■	■		
L'impôt sur le gain immobiliers						
Successions et donations						
Grafiques						
Progression du revenu	■	■	■	■		
Progression capital	■	■	■	■		
Limite taux d'impôt	■	■	■	■		
Impôt sur le revenu	■	■	■	■	■	
Specials						
Renchérissement	■	■	■	■	■	
Intérêts composés	■	■	■	■	■	
Intérêts composés spéciaux	■	■	■	■	■	
Break - Even calculs	■	■	■	■		
Inflation	■	■	■	■	■	
Numéro AVS	■	■	■	■		
Annuité	■	■	■	■		
Intérêt unique prédominant	■	■	■	■		
Cotisations d'une activité non lucrative	■	■	■	■		
Frais annexes lors de l'achat de propriété foncière	■	■	■	■		
Commune <-> NPA	■	■	■	■	■	
Calculs d'impôts pour les personnes morales						■

■ Options

LISTE DES PRIX

	TAX / TAX Easy					CORPORATE Impôt pers. moral.
	Impôt des personnes physiques					
	Complète	Banq./Ass.	Fiduciaire	Basic Capit.	Basic	
Impôts revenu et fortune						
Impôts revenu + fortune	■	■	■	■	■	
Impôts revenu + fortune fiduciaire	■		■			
Impôts revenu + fortune pour période inf	■		■			
Brut / net du canton	■	■	■	■		
Brut / net + impôt	■					
Planification fiscale avec annuité	■	■				
Impôt revenu + info	■	■	■	■	■	
Gross-up pour le salaire net	■	■	■	■		
Commune plus avantageuses/chères du ct / de CH	■	■	■	■		
Revenu avec progressivité	■	■	■	■		
Investissement navire	■	■	■	■		
Pilier 2, 3a, 3b, sans prime unique						
Promotion	■	■				
Revenu + Pilier 3a	■	■				
Pilier 3a, accumulation capitaux	■	■				
Pilier 2 et 3a, paiement du capital	■	■	■	■		
Cash-flow	■	■				
Pilier 2 et 3a, toute la Suisse	■	■	■	■		
Prime unique	■	■				
Valeurs en papier/livret d'épargne	■	■				
Logement en propriété						
Financement logement en propriété	■	■				
Comparaison Location et propriété	■	■				
Comparaison Hypo/Investissement	■	■	■	■		
Amortissements différentes comparaisons d'amortissement	■	■				
Impôts à la source	■	■	■	■		
L'impôt sur le gain immobiliers	■	■	■	■		
Successions et donations	■	■	■	■		
Grafiques						
Progression du revenu	■	■	■	■		
Progression capital	■	■	■	■		
Limite taux d'impôt	■	■	■	■		
Impôt sur le revenu	■	■	■	■	■	
Specials						
Renchérissment	■	■	■	■	■	
Intérêts composés	■	■	■	■	■	
Intérêts composés spéciaux	■	■	■	■		
Break - Even calculs	■	■	■	■		
Inflation	■	■	■	■	■	
Numéro AVS	■	■	■	■		
Annuité	■	■	■	■		
Intérêt unique prédominant	■	■	■	■		
Cotisations d'une activité non lucrative	■	■	■	■		
Frais annexes lors de l'achat de propriété foncière	■	■	■	■		
Commune <-> NPA	■	■	■	■	■	
Calculs d'impôts pour les personnes morales						■
Coût par année en CHF (sans TVA)	1'100.-	850.-	550.-	450.-	180.-	450.-

Licences supplémentaires

Place individuelle à partir 4 licences il y a une remise spéciale
Réseau (à partir 5 licences) Supplément pour banque de données SQL 5% du coût de licence
Licence entreprise Selon d'une offre individuelle

■ **Options CHF 50.- (à partir du Basic Capitaux)**

Investissement navire
Impôt à la source
Impôt sur le gain immobiliers
Successions et donations
Cotisations d'une activité non lucrative

Applications spéciales sur demande

Conditions de paiement

Période comptable Selon du contrat de licence
Facturation Lors de la livraison
Paiement En 30 jours (Première commande au paiement anticipé)
Licencement Selon du contrat de licence

COMMANDE

No. de client
Laisser vide

TRIBUT SUITE	*Easy	Place indiv. (à partir 4 offre)		Réseau (à partir 5 offre)		Licence entreprise	
		Nombre	Prix	Nombre	Prix	Nombre	Prix
TAX	<input type="checkbox"/>				Demander une offre		Demander une offre
Basic			180.-				
Basic Capitaux			450.-				
Fiduciaire			550.-				
Banque/Assurances			850.-				
Version complète			1'100.-				
Options supplémentaires							
Investissement navire			50.-				
Impôt à la source			50.-				
Impôt sur le gain immobiliers			50.-				
Successions et donations			50.-				
Cotisations d'une activité non lucr.			50.-				
CORPORATE	<input type="checkbox"/>		450.-				

Tous les prix se comprennent en CHF et par année ainsi sans TVA.

* TAX Easy et CORPORATE Easy sont sans banque de données. On peut toutefois sauvegarder le fichier du calcul.

Texte de licence (Entreprise – apparaît sur les évaluations, des 60 places en maximum)

Adresse de livraison et de facture

Entreprise _____

Rue et numéro _____

NPA et lieu _____

Web _____

E-Mail _____

Téléfon _____

Fax _____

Personne de contact

Monsieur Madame

Nom / Prénom _____

Fonction / Département _____

E-Mail _____

Téléfon direct _____

Afin que nous puissions travailler immédiatement votre commande, nous vous demandons de remplir ce formulaire de **commande** complètement ainsi que le **contrat de licence**, de signer et retourner à nous. Nous voudrions vous faire remarquer que vous acceptez le contrat de licence ainsi que les prix actuels des Braingroup AG avec cette commande.
Merci beaucoup.

Lieu und Date _____

Signature et timbre _____

CONTRAT DE LICENCE

1. Conditions d'utilisation du logiciel

Ce produit logiciel (programme et manuel d'utilisation) est protégé en ce qui concerne les droits d'auteur (Copyright). Toute utilisation non autorisée de ce produit sur la base de la loi sur la propriété d'auteur ou des conditions de contrat ci-dessous peut être poursuivie légalement.

Le présent contrat représente une licence limitée dans le temps, mais non un contrat d'achat.

Braingroup SA vous octroie une licence non exclusive pour l'utilisation du logiciel et du matériel d'accompagnement, pour autant que vous approuviez les conditions suivantes.

Par l'ouverture de l'emballage du logiciel, vous vous déclarez expressément d'accord avec les conditions de contrat ci-dessous. Dans le cas contraire, vous avez le droit de retourner ce produit non ouvert au vendeur et de demander la restitution du prix d'achat.

2. Licence pour logiciel

Il est octroyé à l'acquéreur une licence personnelle pour l'utilisation de ce programme informatique sur un seul ordinateur. Le preneur de licence acquiert le droit d'installer et d'utiliser le programme sur son ordinateur et d'effectuer une copie de sauvegarde. L'utilisation du programme informatique est accordée au preneur de licence, après règlement des frais de licence, par le vendeur ou le producteur au moyen d'un code séparé.

Lorsque le programme est utilisé en réseau, une licence doit être prise pour chaque place de travail.

La confection d'autres copies (également pour son usage propre) ainsi que la remise de copies à des tiers n'est pas autorisée sans accord formel de Braingroup SA. Ceci est également valable pour la documentation accompagnant le logiciel. Il est aussi interdit de louer ou de prêter ce programme informatique.

Il est interdit d'effectuer ou de faire effectuer des modifications ou des adjonctions sur le logiciel ou sur une partie de celui-ci ainsi que d'établir des oeuvres dérivant de ce programme informatique.

3. Coûts de licence et d'assistance

Les coûts annuels de licence et d'assistance sont définis dans la liste des prix. Les impôts et les taxes perçus lors de la conclusion ou de l'exécution du présent contrat ainsi que leur augmentation sont à la charge du mandant.

4. Garantie

Braingroup SA n'assume aucune garantie quant au fonctionnement continu et correct de son logiciel dans toutes les combinaisons souhaitées par le client ou avec tous les types de données, de systèmes informatiques et de programmes utilisés par ce dernier. Braingroup AG ne peut pas non plus garantir que la correction d'une erreur de programme exclue l'apparition d'autres erreurs.

5. Responsabilités

Le producteur se porte garant de la confection soignée du produit (hardware et/ou logiciel et/ou documentation); il reconnaît avoir respecté les dispositions et les prescriptions légales applicables ainsi que les critères de production reconnus. Simultanément le producteur et le vendeur excluent absolument toute garantie légale ou matérielle liée au produit. En outre, aucune garantie n'est fournie quant à l'aptitude et l'utilité du produit. Le producteur ne prend aucune garantie ou responsabilité pour le produit, l'utilisation respectivement la capacité d'utilisation du produit. En particulier toute responsabilité du producteur pour des dégâts ou pertes de toute sorte, qui surviendraient directement ou indirectement par la mise en circulation, la possession ou l'utilisation du produit, est rejetée, à moins que de tels dégâts soient exclusivement survenus suite à une infraction intentionnelle ou à une négligence grave des prescriptions contractuelles ou légales par le producteur.

6. Durée et résiliation du contrat

La licence est accordée avec les données fiscales actuelles pour les personnes physiques et pour l'année civile en cours. Après expiration de ce laps de temps, le contrat est prolongé tacitement pour une nouvelle année civile, à moins qu'il ne soit résilié par écrit pour la fin d'une année civile, en tenant compte du délai de résiliation de trois mois.

7. Modalités de paiement

Le paiement des frais de licence est à effectuer dans les 30 jours après la date de facturation. A l'expiration du délai de ces 30 jours, le client est en retard de paiement et doit s'acquitter des intérêts de retard demandés habituellement par les banques.

8. Modifications de prix

D'éventuelles modifications de prix sont annoncées au plus tard dans les 30 jours précédant le délai de résiliation ordinaire.

9. Remise du logiciel

Si le logiciel est remis à une tierce personne avec l'autorisation expresse de Braingroup SA (vendu, échangé, offert, etc.), toutes les dispositions du présent contrat sont transférées sur cette tierce personne, y compris la présente clause de transfert.

10. Conclusion du contrat

Aussi bien l'installation du programme informatique que le paiement des frais de licence sont considérés séparément comme approbation de ce contrat de licence et contrat cadre.

11. Dispositions finales

11.1 Forme écrite

Tous les additifs et les éventuels accords de modification conclus a posteriori doivent être formulés par écrit, faire référence au contrat correspondant et être signés par les deux parties contractantes. S'il y a des additifs, ils font partie intégrante du présent contrat.

11.2 Nullité partielle

Si des clauses du présent contrat devaient s'avérer nulles ou inapplicables sur le plan juridique, le reste du contrat demeure en vigueur. Le cas échéant, les parties devront aménager le contrat de manière à ce que le but visé par les clauses nulles ou inapplicables puisse, dans la mesure du possible, être atteint.

11.3 Droit applicable

Ce contrat est régi par le droit suisse.

11.4 Lieu de juridiction

Pour les litiges découlant de ce contrat, les tribunaux ordinaires au siège de Braingroup SA sont compétents. Le droit suisse est applicable. En cas de conflits juridiques, la version allemande du contrat fait foi.

Lieu et date:

Signature et timbre: